

Travaux de la Chambre

adjoint se mettra en rapport avec les leaders parlementaires des deux partis d'opposition.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à dire au vice-premier ministre (M. Mazankowski) que lorsque cette motion a été inscrite au *Feuilleton* pour la première fois, il s'agissait manifestement d'une motion tout à fait inhabituelle. Sauf erreur, c'est la première fois dans l'histoire qu'une motion de ce genre est inscrite au *Feuilleton*.

Naturellement, les parlementaires veulent s'assurer que la motion en question soit acceptable du point de vue de la procédure. Or, à notre humble avis, du fait qu'elle n'avait aucun précédent, et du fait qu'elle était contraire au Règlement à tant d'égards, il s'agissait d'une façon inappropriée pour le gouvernement d'aborder la question. Si le gouvernement veut se pencher sur la question par le biais d'une motion, je prétends qu'il peut présenter des motions tout à fait acceptables du point de vue de la procédure ou même un projet de loi tout à fait recevable.

Je tiens à préciser très clairement que l'opposition n'a pas la haute main sur les travaux de la Chambre. C'est le gouvernement qui présente des projets de loi ou des motions et nous ne faisons qu'y répondre. Je tiens à faire cette précision parce que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) semble chercher à donner l'impression que d'une certaine façon nous bloquons la marche des travaux.

Tandis que j'ai la parole, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Au début de la semaine, le leader adjoint du gouvernement a déclaré qu'on envisageait de débattre la réforme fiscale avant l'ajournement d'été. J'ai remarqué que le vice-premier ministre n'en a pas parlé dans son exposé d'aujourd'hui. Peut-il nous dire si la réforme fiscale figure à l'ordre du jour ou si elle a été rayée de la liste des projets de loi que le gouvernement souhaite faire adopter avant l'ajournement d'été?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, dans la première partie de ses observations, le leader parlementaire du NPD semble indiquer qu'il est prêt à chercher à nouveau un terrain d'entente sur la motion relative à l'avortement. Si tel est le cas, j'en serais très heureux. Le leader adjoint du gouvernement voudra sans doute explorer cette possibilité avec lui et avec le leader parlementaire du parti libéral.

Deuxièmement, en ce qui concerne la réforme fiscale, j'ai simplement tracé ce que je considère comme le programme des travaux jusqu'à jeudi prochain. Je crois savoir que le ministre des Finances (M. Wilson) ou ses représentants et les représentants des porte-parole des deux partis ont eu des entretiens sur la possibilité de faire avancer l'étude du projet de loi sur la réforme fiscale. Si nous pouvions nous entendre sur des délais afin d'envoyer le projet de loi au comité pour examen, tous les députés y trouveraient leur compte. Naturellement, nous explorerons cette possibilité tout comme le feront sans doute, à

leur réunion de demain, les leaders parlementaires des trois partis.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention du vice-premier ministre (M. Mazankowski) sur le retrait du *Feuilleton* du projet de loi C-79, qui a surpris bien des gens. Il s'agit de la Loi modifiant la Loi électorale du Canada. Les partis ont convenu d'éliminer les échappatoires qui permettent de ne pas déclarer toutes sortes de dépenses électorales.

Une voix: Toutes les dépenses doivent être déclarées.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je croyais que nous nous étions entendus. Un comité spécial composé de représentants des trois partis a déjà fait une proposition. Le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) a envoyé une lettre avec laquelle notre parti est d'accord. Peut-on nous assurer que ces échappatoires de la Loi électorale du Canada seront éliminées avant les prochaines élections nationales? Nous voudrions savoir où en est le projet de loi C-79.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette question. Le 3 mai dernier, j'ai écrit aux leaders des deux partis de l'opposition à la Chambre pour leur proposer une nouvelle définition de «dépenses électorales» conforme aux recommandations du Directeur général des élections. Ces deux partis ont rejeté ma proposition, mais nous sommes prêts à poursuivre les négociations. J'ai établi huit conditions et j'invite le député à relire la lettre.

Une voix: Publiez-la.

M. Mazankowski: Comme il n'y a pas eu d'entente concernant la définition de «dépenses électorales», j'ai proposé de revenir sur cette question après avoir réglé les autres points sur lesquels nous nous entendons.

M. Cassidy: Voulez-vous conserver une échappatoire pour les prochaines élections?

M. Mazankowski: C'est totalement inexact et vous ne devriez pas dire cela. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) prend un malin plaisir à interrompre de son siège sans rien connaître des faits, qui sont là. Je suis prêt à déposer la lettre, qui exprime nettement notre intention de discuter d'une nouvelle définition des dépenses électorales afin d'éliminer l'échappatoire dont parle le député. Si le député veut que nous redéfinissions les dépenses électorales pour y inclure les frais de matériel de bureau, de location et de publicité d'après le scrutin, les transferts entre partis enregistrés, candidats et associations locales de même que les dépenses des candidats à l'investiture, ce qui aurait pour effet de gonfler les dépenses électorales et d'en porter davantage à la charge du Trésor public, s'il veut créer une sinécure pour les candidats aux dépens des contribuables, qu'il ne compte pas sur notre approbation. Nous sommes prêts à discuter de la question au comité ou à la Chambre.